



Route de la
Durance
04100
MANOSQUE

N° 16
1^{er} trimestre 2006

La lettre du CERPAM

Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée

Avec le soutien financier du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Etat:

SOMMAIRE

- Régional : DPU et activités pastorales, préparer la mise en application
- Grand Sud pastoral : Une base de données sur les dégâts de chiens affectant les troupeaux ovins
- Régional : la cartographie numérique
- Alpes de Haute-Provence : séminaire de restitution du programme *syvo-pastoralisme* le 15 décembre 2005 à Montpellier.
- Hautes Alpes : un point sur les Groupement Pastoraux
- Alpes-Maritimes : le dynamisme des groupements pastoraux
- Bouches du Rhône : journée sur l'installation caprine dans un cadre communal
- Vaucluse : aménagement pastoral de la bordure ouest des Monts de Vaucluse
- Formation : « maîtriser les milieux embroussaillés par le pâturage »
- Publication
- Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?

Le Président, le Conseil d'Administration, et l'équipe technique du CERPAM vous adressent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année 2006

Régional : DPU et activités pastorales, préparer la mise en application

La réforme de la politique agricole commune a introduit le principe du découplage des aides directes aux exploitations, par l'instauration du dispositif des Droits à Paiement Unique (DPU). Celui-ci s'applique en France à compter de 2006. Le nombre de DPU et leur valeur sont

établis pour chaque exploitation sur la base des surfaces déclarées et des aides directes perçues au cours de la période de référence 2000-2002. A l'automne 2005, les agriculteurs ont ainsi reçu la notification provisoire de leurs DPU, établie par l'ONIC, à charge pour eux de faire connaître les modifications intervenues depuis la période de référence.

La prise en compte des surfaces pastorales dans le dispositif des DPU soulève un certain nombre de questions. Ainsi, les surfaces collectives gérées et déclarées par les Groupements Pastoraux (GP) n'ont pas été

retenues pour le calcul des DPU des éleveurs adhérents – tandis qu’elles interviennent par ailleurs au prorata de leur utilisation pour la détermination du montant de l’Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN) destinée aux exploitations des zones défavorisées. Depuis la période de référence 2000-2002, de nombreux GP ont été créés en PACA. Leur assise foncière a été constituée pour partie par transfert de surfaces pastorales qui étaient précédemment utilisées et déclarées à titre individuel : l’ONIC a donc enregistré ces surfaces sous le nom de leurs anciens détenteurs, aujourd’hui membres de ces GP. Des DPU se trouvent alors liés à des surfaces maintenant gérées par des GP, tandis que leurs anciens détenteurs risquent d’avoir quelques difficultés pour percevoir la totalité de leurs DPU. De plus, ce mécanisme peut bloquer la création de nouveaux GP pour l’avenir.

Des interrogations se posent également pour les herbassiers, éleveurs « sans terres », ou encore pour les surfaces sylvopastorales, généralement cadastrées en catégories « bois ». Plutôt que de traiter ces questions au coup par coup et au seul niveau local, il apparaît pertinent de les regrouper et de les analyser au plan national, en tenant compte de la grande diversité des situations régionales. C’est pourquoi le CERPAM s’est rapproché de l’Assemblée Permanente des Chambres d’Agriculture et de l’Association Française de Pastoralisme pour qu’un groupe de travail national permette d’inventorier tous les points à clarifier et de déterminer les réponses appropriées en relation avec les services compétents du Ministère de l’Agriculture.

Pour plus de renseignements :
cerpam.manosque@wanadoo.fr

Grand Sud pastoral : Une base de données sur les dégâts de chiens affectant les troupeaux ovins

Le CERPAM, le SIME et l’Ecole Nationale d’Ingénieurs des Travaux Agricoles de Clermont-Ferrand (ENITAC) se sont associés pour élaborer une base de données concernant les dégâts de chiens errants ou divagants sur les troupeaux ovins. Cette base de donnée repose sur un protocole d’enquête homogénéisé : les enquêtes sont exhaustives, menées par entretien direct auprès de tous les éleveurs d’un

territoire donné, représentant 30 à 50 troupeaux (résidents ou transhumants), et elles couvrent les 4 ou 5 dernières années.

les territoires sont choisis hors zone de présence de loups ou d’ours pour les années enquêtées, afin d’éviter la confusion entre les prédateurs.

les taux de prédation sont calculés sur le cheptel ovin âgé de plus de 4 mois sorti au pâturage, mâle et femelle ; cette définition permet une base commune pour les troupeaux en exploitation et en transhumance ; la prédation sur les agneaux jeunes et/ou de bergerie est comptabilisée séparément et ramenée au nombre d’agneaux en exploitation, hors brouards.

chaque épisode de prédation fait l’objet d’une fiche d’enquête détaillée portant sur les conditions de l’attaque, la conduite du troupeau, l’identification du prédateur.

Sur cette base méthodologique, 7 territoires sont en cours d’analyse dans 6 départements (04, 30, 34, 63, 66, 84). Les premiers résultats concernant 5 territoires et 163 troupeaux montrent un taux de prédation annuel moyen variant entre 0,1 et 0,3 % selon le territoire. La prédation sur les agneaux de bergerie est nettement plus faible encore. La fréquence d’attaques est basse, avec un risque d’attaque une fois tous les 3 à 9 ans en moyenne selon les territoires pour un éleveur donné. Les chiens responsables ne sont pas discrets, ils sont repérés dans la plupart des cas (85 %), ce qui permet souvent de leur interdire de récidiver. Il s’agit le plus souvent de chiens de voisinage, plus rarement de chiens de touristes, exceptionnellement d’un chien errant proprement dit (un seul cas repéré).

Une telle base de données, qui sera complétée par de nouvelles enquêtes, est la plus développée existant aujourd’hui sur le sujet. Le faible niveau de prédation par les chiens permet de mieux comprendre pourquoi l’arrivée de loups est toujours repérée dans un premier temps par une explosion des attaques sur les troupeaux dues à un prédateur furtif.

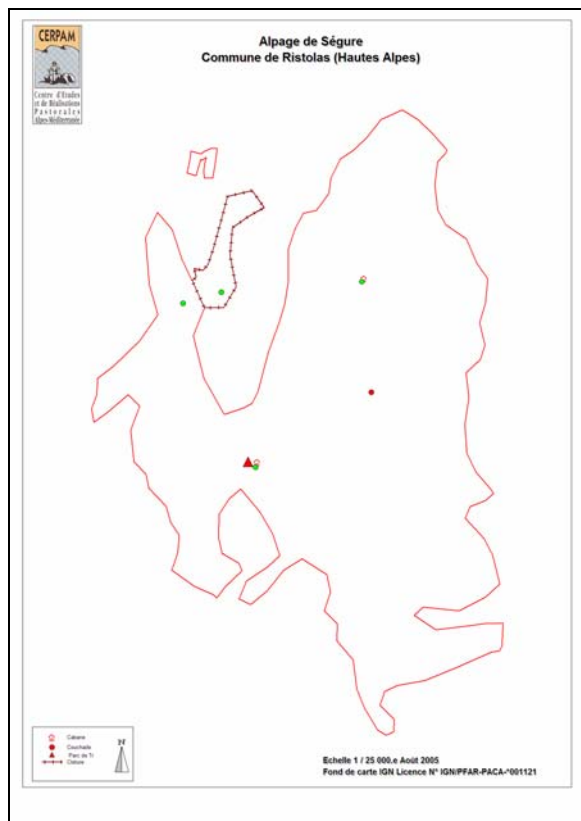
Pour plus de renseignements :
cerpam.manosque@wanadoo.fr

Régional : la cartographie numérique

Les techniciens du CERPAM utilisent au quotidien tous les types de supports cartographiques pour reporter, illustrer et

représenter leurs informations de terrain lors de leurs travaux d'étude et de recherche : fonds de cartes issus de l'Institut Géographique National (IGN) (échelle 1/25 000ème) ou des services cadastraux (échelle 1/2000ème ou 1/5000ème), photographies aériennes.

L'appui financier du Conseil Régional a permis un investissement en moyens informatiques et logistiques afin de mettre en place un outil de cartographie numérique ou Système d'Information Géographique (S.I.G.). Le Centre Régional de l'Information Géographique (CRIGe) met à disposition les bases de données cartographiques de l'IGN ainsi que les fichiers départementaux d'orthophotoplans. Le logiciel Mapinfo Professional® a été choisi afin de traiter les différentes couches d'informations sur les cartes ou les photographies aériennes. Un modèle conceptuel de données, comprenant les bases de données spécifiques au champ pastoral a été créée afin d'homogénéiser la saisie d'informations concernant les types de surfaces, les milieux naturels, les équipements et les éléments de gestion pastorale.



Un important programme de formation a été mis en œuvre afin d'assurer une mise à niveau de l'équipe. Ce travail de formation se poursuit en 2006. Le fonctionnement de l'outil cartographique au niveau d'une petite équipe comme le CERPAM, dispersée géographiquement, passe aussi par un

important travail de maintenance et d'appui assuré par un membre de l'équipe qui s'est plus spécifiquement spécialisé sur cette compétence. Il deviendra ainsi possible de mettre à jour en continu les bases de données selon les informations remontant des interventions sur le terrain, et de réaliser des traitements départementaux ou régionaux sur des champs d'information spécifiques.

Pour plus de renseignements :
cerpam.manosque@wanadoo.fr

Alpes de Haute-Provence : séminaire de restitution du programme sylvo-pastoralisme le 15 décembre 2005 à Montpellier.

Le CERPAM a participé à un programme de recherche - développement sur le sylvo-pastoralisme mené dans le cadre de l'ACTA et animé par l'Institut de l'Élevage, en partenariat avec de nombreux partenaires depuis 3 ans : Institut de Développement Forestier, CRPF, ONF, Chambres d'Agricultures du Lot et de l'Aveyron, CEMAGREF et INRA. L'objectif de ce programme était de valider des itinéraires techniques de gestion sylvo-pastorale sur des territoires colonisés par le pin sylvestre et le chêne pubescent. Le programme s'est appuyé sur le recensement des opérations engagées depuis maintenant 20 ans et des essais menés en différentes situations (exploitations, ferme expérimentale de Carmejane).

Le programme a permis de mettre en évidence que les pratiques sylvo-pastorales, au delà de leur participation à l'entretien des territoires, peuvent créer des richesses nouvelles et durables sur ces milieux en déprise. En effet il s'agit, par la mise en œuvre de techniques de gestion combinant harmonieusement sylviculture et pastoralisme sur un même espace, d'obtenir une amélioration de la ressource pastorale en quantité et en qualité pour les troupeaux, tout en atteignant des objectifs forestiers de production et/ou de protection (incendie, érosion, biodiversité).

Les principales conclusions de ce programme ont été présentées lors d'un séminaire tenu le 15 décembre dernier à l'Agro Montpellier devant une soixantaine de participants. Les résultats

sont réunis dans un ouvrage de la collection « Techniques Pastorales », intitulé « Sylvopastoralisme : les clefs de la réussite ». Cette brochure fait le point sur les conditions de cohérence et de faisabilité d'une opération sylvopastorale, elle rappelle les techniques de base du sylvopastoralisme et analyse les facteurs de réussite de telles opérations.

Pour plus de renseignements :
cerpam04@free.fr

Brochure disponible à l'Institut de l'Élevage <http://www.inst-elevage.asso.fr/> et à l'Institut de Développement Forestier toulouse@association-idf.com.

Hautes Alpes : un point sur les Groupement Pastoraux

100 groupements pastoraux utilisent 159 alpages sur le département des Hautes Alpes. Ces groupements pastoraux sont majoritairement composés par des troupeaux d'ovins (115 500 têtes) et pour quelques uns par des troupeaux de bovins (7072 têtes). Pour l'année 2005, 24 projets pastoraux ont été déposés par le CERPAM pour 11 groupements. 22 de ces projets ont abouti à une demande de subvention. L'aménagement des points d'eau et la contention des animaux représentent 50 % des projets (13 dossiers).

L'appui aux groupements pastoraux se fait conjointement avec la fédération des groupements pastoraux (ALPAGE). On retrouve 7 grands thèmes :

- Suivi des comptes
- Aide au fonctionnement général
- Réorganisation des alpages face à la prédation
- Déclaration PAC graphique
- Mise en place d'un service de remplacement de bergers piloté par la « Maison du Berger ».
- Réflexions sur la mise en place de MAE
- Réactualisation des règlements sanitaires des Groupements pastoraux.

Pour plus de renseignements :
cerpam05@free.fr



Alpes-Maritimes : le dynamisme des groupements pastoraux

Dans les Alpes-Maritimes, il existe depuis 2003 une dynamique de création de groupements pastoraux. Leur nombre total reste faible (10 GP au total) mais ils sont souvent « moteurs » dans les nouveaux projets. Le CERPAM a notamment participé à cette dynamique en informant la profession agricole et les élus, en créant et en animant ces groupements, tout ceci en lien avec la DDAF et en partenariat avec l'APPAM. Au total, les GP agréés dans le département rassemblent les troupeaux de 34 éleveurs, soit au total 9440 ovins, 165 bovins et 120 caprins, aussi bien en alpages qu'en transhumance hivernale. Les surfaces ainsi gérées représentent 3460 ha.

En 2005, trois nouveaux GP ont été agréés : deux dans le cadre d'une transhumance hivernale, (1 bovin et 1 ovin) et un concernant un alpage de la Haute-Vallée du Var pour des ovins. Cette même année, cinq dossiers d'équipements pastoraux ont été montés au profit de groupements pastoraux dans le cadre de la mesure j du PDRN : abreuvement, clôtures, parcs de nuit, électrificateurs et parcs de tri ont ainsi permis de conforter le travail de conduite des animaux. Dans ce contexte positif, les premiers CAD collectifs ont été signés sur le département. Là aussi, ils concernent aussi bien des alpages que des sites de transhumance hivernale.

Ces chiffres illustrent bien une montée en puissance des GP dans le département. La forte participation de membres de GP des Alpes-Maritimes aux journées du Pastoralisme Collectif organisée par l'Association Française de Pastoralisme les 1er et 2 mars 2005 à Paris en porte témoignage.

Pour plus de renseignements :
cerpam06@free.fr

Bouches du Rhône : journée sur l'installation caprine dans un cadre communal

Le CERPAM a organisé le 9 décembre 2005 une journée d'information sur la démarche et les modalités d'installation caprine en territoire communal sensible à l'incendie. Elle s'inscrit dans le cadre du Réseau Coupures de Combustible et de la collaboration avec la Communauté du Pays d'Aix. Une cinquantaine de personnes sont venues à Mimet pour visiter l'exploitation de Thierry FAURE, qui s'est installé progressivement avec son élevage caprin fromager pastoral de 1987 à 2003, et assister aux exposés.

Etaient présents des élus, des techniciens (ONF, Chambres d'agriculture, CRPF, collectivités territoriales, DDAF, pastoralistes), des éleveurs et candidats à l'installation, qui ont débattu des conditions d'accès aux forêts communales (ONF 13-84) et privées, aux terres, aux bâtiments d'exploitation et d'habitation (Chambre d'agriculture 13), ainsi que des performances technico-économiques de ces systèmes d'élevage qui se développent dans le département. Le thème du rôle du pâturage caprin pour l'entretien de l'espace n'a pas été développé, car il avait déjà fait l'objet de l'A.G. du CERPAM sur le site varois de Catalugno en 2004. La présence de plusieurs éleveurs installés dans les années 90 a permis d'illustrer l'éventail des solutions qui ont pu être apportées pour concrétiser de façon durable ces initiatives.

Pour plus de renseignements :

r.dureau@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Vaucluse : aménagement pastoral de la bordure ouest des Monts de Vaucluse

Suite au diagnostic pastoral réalisé en 2004 à la demande du SMDVF de Vaucluse sur les massifs situés en bordure ouest des Monts de Vaucluse, 6 sites potentiels avaient été repérés dans une zone particulièrement sensible aux incendies. En 2005, le travail d'information des propriétaires effectué par le SMDVF a permis le démarrage de trois projets.

Une transhumance hivernale sur le site de la « Crémade » : un éleveur de LAMBRUISSE (04) a descendu 400 brebis en transhumance hivernale de janvier à mi-mai. Le troupeau, gardé en permanence par un berger logé en caravane, a pâturé 200 ha en propriété privée. Un parc de nuit et un point d'eau ont été aménagés. Cette nouvelle unité pastorale est centrée sur un projet de grande coupure DFCI pâturée sise sur les communes de Saumane et de la Roque sur Pernes à partir d'une piste à créer. Des conventions de pâturage sont prévues sur au moins 40 ha de « zone stratégique », ainsi qu'un contrat d'entretien DFCI permettant à l'éleveur de diminuer ses coûts. Le bilan 2005 est positif et les propriétaires ont décidé d'accueillir de nouveau le troupeau en 2006.

La consolidation du pâturage sur la grande coupure pâturée des « Platrières » : une coupure DFCI a été installée le long des pistes traversant la propriété Lafarge sur l'Isle/Sorgue et la Roque/Pernes. Un essai de pâturage a été tenté par un éleveur d'Orange au cours du printemps 2005 ; à condition de régler les problèmes liés à la fréquentation « sauvage » de nombreux motards, l'éleveur est intéressé. Des conventions liant le propriétaire, le SMDVF (pour la gestion du site) et l'éleveur sont à l'étude. Une unité pastorale peut ainsi être consolidée sur cette importante propriété et d'autres environnantes.

Un projet d'installation caprine à Velleron : le petit massif des Arrayés, très embroussaillé et très combustible offre néanmoins des ressources pastorales. La faisabilité d'un projet communal d'installation de chevriers à proximité est à l'étude par la Mairie avec l'aide de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse.

Formation : « maîtriser les milieux embroussaillés par le pâturage »

« Les broussailles ont longtemps été assimilées à des plantes embarrassantes qu'il fallait complètement éliminer au profit de l'herbe, le plus souvent par des interventions lourdes et coûteuses. Le pâturage de ces territoires embroussaillés constitue pourtant un mode de gestion intéressant, il peut répondre aux contraintes de production des élevages comme

aux préoccupations d'aménagement de l'espace. »

L'Institut de l'Élevage, en partenariat avec le SIME et le CERPAM, organise une formation valorisant les acquis du programme « Gestion des Territoires Embroussaillés ». Les objectifs de la formation sont les suivants :

- comment procéder au diagnostic pastoral d'un parcours embroussaillé ;
- comment définir les modes de gestion pastorale les plus satisfaisants en terme d'alimentation du troupeau et renouvellement de la ressource ;

Cette formation se déroulera les 30 et 31 mai 2006 à la ferme expérimentale de Carmejane (Alpes-de-Haute-Provence). Elle s'adresse aux techniciens d'élevage, forestiers, et gestionnaires de l'aménagement du territoire. Les inscriptions se font auprès de l'Institut de l'Élevage. <http://www.inst-elevage.asso.fr/>

Publication

Garde L. - « Attaques de chiens sur les troupeaux ovins dans le Luberon et comparaison avec la prédation en territoires à loups », *Anthropozoologica*, 2005, 40 (2), p. 7-26

Résumé : « Dans les Alpes du Sud, les éleveurs ovins connaissent déjà bien le risque d'attaques de chiens sur leurs troupeaux lorsqu'un nouveau prédateur, le loup (*Canis lupus*), s'est installé à partir de 1992. Depuis cette date, les défenseurs des loups affirment que les attaques de loups sont peu de choses en comparaison des attaques de chiens. Mais les références chiffrées manquent. Une enquête exhaustive a donc été menée auprès des éleveurs dans un territoire sans loups, le massif du Luberon, afin de recenser les attaques de chiens et de comprendre les conditions de cette prédation. Les résultats montrent un faible taux de prédation par les chiens dans cette région où le cheptel ovin est important. L'essentiel des problèmes est dû à la divagation de chiens du voisinage, très rarement à des chiens réellement « errants ». Les résultats ont été comparés à d'autres études menées dans d'autres régions. La prédation due aux chiens est faible dans un autre massif des Alpes du Sud, mais plus forte dans les régions où l'élevage ovin est résiduel. Les résultats obtenus ont également été comparés à la prédation dans deux massifs où les loups sont installés dans les Alpes de Haute-Provence. Deux indicateurs fortement

discriminants ont pu être mis en évidence : dans les territoires à loups, la fréquence d'attaques est très supérieure avec un nombre de victimes par attaque en moyenne plus bas, et l'identification visuelle du prédateur à l'attaque est beaucoup plus rare. Ces résultats visent à fournir aux gestionnaires un outil de « mise en alerte » sur l'arrivée de loups dans une nouvelle zone avant d'en obtenir confirmation génétique, et donc d'améliorer l'action d'urgence (indemnisations, protection des troupeaux) dont on sait que la rapidité est un gage de réussite. Cette étude montre aussi l'écart entre les discours généralement répandus sur les problèmes de chiens « errants », et la réalité de la situation vécue par les éleveurs dans les Alpes du Sud. »

Pour plus de renseignements :
cerpam.manosque@wanadoo.fr

Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?

Si vous avez des problèmes de lecture de [la lettre du CERPAM](#), vous pouvez récupérer [un exemplaire au format PDF](#) sur notre site.

Vous pourrez le consulter après avoir téléchargé le logiciel **Acrobat Reader**. (à l'adresse : <http://www.adobe.fr/products/acrobat/readstep.html>)

Si vous savez d'autres personnes intéressées par notre lettre trimestrielle merci de nous communiquer leur adresse électronique avec leurs coordonnées (nom prénom). A l'inverse, si vous ne souhaitez plus recevoir ce courrier, merci de nous contacter :

cerpamweb@wanadoo.fr